

Participation communale aux soins dentaires

Barème

Revenu net imposable	Participation communale
Jusqu'à CHF 34'843.-	90 %
De CHF 34'844.- à CHF 38'928.-	80 %
De CHF 38'929.- à CHF 43'014.-	65 %
De CHF 43'015.- à CHF 47'100.-	50 %
De CHF 47'101.- à CHF 51'299.-	25 %